

EXTRAIT

du procès-verbal de la séance du Conseil communal de Renens

Séance du 13 octobre 2022

Présidence de Monsieur Dylan Montefusco

Préavis intercommunal N° 27-2022

Arrêté d'imposition pour l'année 2023

CONCLUSIONS

LE CONSEIL COMMUNAL DE RENENS,

Vu le préavis N° 27-2022 de la Municipalité du 29 août 2022,

Où le rapport de la Commission désignée pour étudier cette affaire,

Considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

De garder le taux communal actuel au taux de 77.0%, ainsi que tous les autres impôts et taxes dans leur état actuel pour 2023.

ADOpte

L'arrêté d'imposition de la Ville de Renens pour l'année 2023 tel que présenté par la Municipalité.

Approuvé par la Municipalité dans sa séance du 29 août 2022.

Le Président

Dylan Montefusco

La Secrétaire

Corinne Simon

